

Formation

Phytothérapie végétale

mardi 25 et mercredi 26 février 2014



Intervention de Jean-Luc PETIT. Le chant des arbres

1er iour

Qualité de l'eau (les différents systèmes, les produits pour améliorer...). La dynamisation :par succussion, par vortex, vasques vives...Les différentes préparations : les purins, les décoctions, les infusions, les extraits à l'eau froide, les différentes plantes utilisables.

2èmeiour :

Les différentes argiles et leurs utilisations. Utilisation de la propolis, thé de compost (sa fabrication), les huiles essentielles, l'isothérapie et l'homéopathie végétale.

Infos pratíques

- Horaires : de 9h00 à 17h00
- Coût : gratuit pour les agriculteurs et les porteurs de projet (financements VIVEA-FEADER ou FSE). Cette formation reçoit le soutien de l'Union Européenne.
- Repas tiré du sac : chacun amène son casse-croûte.
- Public: agriculteurs contributeurs VIVEA, cotisants soidaires bio et non-bio, porteurs de projet, personnes intéresséss par la rénovation des murs en pierres sèches.
- · Lieu: Nice (06), Box 58 au MIN Fleurs









Inscription



Nom :	Prénom :
Adresse :	
Mail :	<u></u>
Tel :	date de naissance ://

Je m'inscris à la formation :

Phytot	hérapie	végéta	E
--------	---------	--------	---

1 journée : 100 € (80 € si adhérent Agribio 06)
2 journées : 200 € (160 € si adhérent Agribio 06)
Gratuit pour les agriculteurs (financements VIVEA et FEADER ou FSE)
ndre une attestation de contributeur Vivea ou une attestation
livéa de démarche d'installation pour les porteurs de projet

Joindre un chèque de € à l'ordre de Agribio Alpes-Maritimes avec mon bulletin d'inscription.

A renvoyer à :

Agribio Alpes-Maritimes- Cécile Roques MIN Fleurs 6 Box 58 06296 NICE CEDEX 3 Tel: 04 89 05 75 47- 06 66 54 07 96

Mail: agribio06-technique@bio-provence.org

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 93.06.07143.06 auprès du préfet de région de Provence-Alpes-Côte d'Azur

Signature:

Joi





